Union des Syndicats FO des Personnels du Ministère de la Justice

Déclaration liminaire

CHSCT-M du 29 juin 2021

Monsieur le garde des sceaux,
Madame la secrétaire générale,
Mesdames, Messieurs,

Nous aurions pu dénoncer l'état de délabrement du Bureau Santé Qualité de Vie au Travail, au sein duquel nous ne comptons plus les vacances de poste.
Nous aurions pu dénoncer, cette année encore l'insuffisance des moyens alloués à l'ensemble des acteurs essentiels de la filière SST, et notamment, ceux attribués aux Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail du Ministère de la Justice.
Nous aurions pu dénoncer, une nouvelle fois, l'absence de points pour avis prévus à l'ordre du jour de ce CHSCT-M, mis à part les validations des PV des réunions précédentes.

Pour l'Union FO Justice, le constat est implacable :

Pour le Ministère de la Justice, l'instance CHSCT-M est déjà rangée dans les oubliettes d'un dialogue social passé et obsolète... Déjà tourné vers les futurs CSA (Comité Social d'Administration).

Et pourtant...

Les attaques médiatiques sur le fonctionnement de notre institution se sont multipliées ces dernières semaines, allant même jusqu'à un rassemblement de policiers et de citoyens en présence du ministre de l'intérieur devant l'assemblée nationale alors même qu'un projet de loi pour la justice était en débat.

Monsieur le Ministre, ne pas opposer Police et Justice c'est avant tout défendre sans faille le professionnalisme, le dévouement, l'investissement de l'ensemble des fonctionnaires justice au service de notre démocratie.

L'Union FO Justice préfère mettre à l'honneur l'engagement de l'ensemble des personnels de notre Ministère qui contre vents et marées, parfois au péril de leur vie, continuent à tenir à flot une maison Justice qui tangue de plus en plus.

N'oublions pas la crise sanitaire toujours en cours...

Malheureusement, on peut être tenté de dépersonnaliser les informations qui nous parviennent en cette période de crise sanitaire, inondé par des flots continus de chiffres. *« Les personnels ont été particulièrement confrontés à la crise sanitaire, parfois durement touchés, notamment dans les établissements pénitentiaires qui n'ont jamais cessé de fonctionner pendant l'ensemble de la période, souvent en mode-dégradé. »* regrette les ISST.

La réalité du quotidien, que nous essayons le plus souvent, parfois en vain, de vous faire remonter, apporte son lot de mauvaises nouvelles. Monsieur Houari DJILLALI est décédé la semaine dernière, suite à la contraction de la COVID-19, à l'âge de 55 ans, après 3 mois de comas. Surveillant, au PREJ de Béziers, il a, comme beaucoup d'autres, continué à exercer ses missions, sans faillir, au gré des contraintes et des risques, jusqu'à en contracter cette terrible maladie.
Ce service a été touché par un cluster identifié par les services sanitaires.

NOUS SOUHAITONS DONC LUI RENDRE HOMMAGE, AINSI QU'À SA FAMILLE …
SANS OUBLIER, L'ENSEMBLE DES COLLÈGUES DISPARUS LORS DE CETTE CRISE SANITAIRE DEVANT VOUS ET AVEC VOUS.

LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL N'A DE SENS QUE SI ON TIENT COMPTE DE L'HUMAIN.

Encore une fois, nous attendons du Ministère de la Justice une reconnaissance, et ceci sans rechigner, qui passe par une reconnaissance en maladie professionnelle pour tous les personnels qui ont contracté des formes graves alors qu'ils exerçaient leurs missions en présentiel au service de la nation.

IL EN VA DE L'HONNEUR DE NOTRE MINISTÈRE ET DE SON NOM !

Le 29 juin 2021,
Vos représentants **FORCE OUVRIÈRE** au CHSCT-M